

Section de Nouvelle-Calédonie**FORCE OUVRIERE DENONCE L'IMMOBILISME DE L'ETAT EN MATIERE DE RESTAURATION DE PROXIMITE ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL POUR LES AGENTS DES FINANCES EN NOUVELLE-CALÉDONIE ET EXIGE QUE SOIT RAPIDEMENT MIS FIN A CETTE INJUSTICE SOCIALE**

Depuis plusieurs années, FORCE OUVRIERE revendique une véritable politique d'action sociale pour les territoires d'outre-mer. Après bien des interventions, nous avons été destinataires d'un courrier de Mme Péresse, Ministre du Budget, en date du 15 mars 2012, s'engageant sur quelques points notamment sur la recherche de solutions en matière de restauration de proximité.

DEPUIS, RIEN !

Les agents en ont assez d'être les laissés pour compte et face au blocage permanent des services de l'Etat en réponse à leurs légitimes revendications, ils demandent à bénéficier des mêmes droits que l'ensemble de leurs collègues exerçant en métropole ou dans les DOM, conformément au statut général des fonctionnaires et aux textes législatifs ou réglementaires existant en matière d'action sociale et d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

La Nouvelle-Calédonie fait partie de la République Française et cette obligation légale de l'Etat est inscrite dans la Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 qui fixe les compétences respectives de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie. Ainsi le 8^{ème} alinéa de l'article 21 rappelle le rôle de l'Etat sur la fonction publique. Il est bien de la responsabilité de l'Etat, pour les agents des Finances en Nouvelle-Calédonie, de mettre en œuvre leurs droits et obligations. Ces droits existent dans d'autres services de l'Etat, pourquoi pas au Ministère de l'Économie et des Finances ?

La Fédération des Finances FORCE OUVRIERE vous invite à signer cette pétition afin d'obtenir :

- l'installation d'un Comité local d'action sociale,
- la création d'un emploi de délégué des services sociaux à plein temps,
- l'attribution d'un budget d'initiative locale, tenant compte du coût de la vie,
- l'établissement d'un conventionnement d'accès à des restaurants,
- la mise en place du dispositif d'aide et prêts en matière de logement, conformément aux termes du courrier de Mme Péresse.
- une participation aux frais de séjour vacances enfants,
- la réservation de berceaux et une participation aux frais de garde des enfants,
- l'installation d'un CHSCT et l'attribution d'une dotation budgétaire spécifique de crédits Hygiène et Sécurité/Santé au travail,
- une véritable médecine de Prévention.

La non prise en compte rapidement de l'ensemble de ces légitimes et récurrentes revendications conduira inexorablement à une démotivation des agents, à une dégradation du climat social et à une radicalisation de nos positions dans cette collectivité, dont l'Etat sera le seul responsable